

## SEANCE DU 10 AVRIL 2019

Aujourd'hui, 5 Avril 2019, le Conseil Municipal de la commune d'Arthès a été convoqué en session ordinaire pour le Mercredi 10 Avril 2019, 20 heures 30'.

Ordre du jour :

- Compte rendu du 18 Mars 2019
- DECISIONS DU MAIRE prises dans le cadre de la délégation
- FINANCES
  - Constitution d'un groupement de commande entre les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry pour une étude en vue du transfert de la compétence eau potable
  - Créances éteintes (Commune et Eau)
  - Comptes de gestion 2018 (Commune et Eau)
  - Comptes Administratifs 2018 (Commune et Eau)
  - Affectation des résultats (Commune et Eau)
  - Subventions 2019 coopératives scolaires
  - Taux imposition 2019
  - Budgets primitifs 2019 (Commune et Eau)
- QUESTIONS DIVERSES

Présents : Mrs Pierre DOAT, Serge ALBINET, Jean-Louis AVISOU, Guy BORIES, Jean-Marie COUDERC, Yves CRAYSSAC, Gérard FABRE, Albert LORENZI, Jean-Noël MILAN, Dominique RAULT, Mmes Marie-Françoise CHIFFRE, Najat DELPEYRAT, Aline HERAIL, Maryline JOSEPH, Corinne MARTY, Thérèse ROQUEFEUIL, Claude TERRAL, Karine VERVAEKE.

Absente excusée : Mme Andrée REYNES

Mme Andrée REYNES a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise CHIFFRE

M. RAULT est nommé secrétaire de séance.

Mr le Maire soumet à l'Assemblée le compte-rendu de la réunion du 18 Mars 2019. Adopté à l'unanimité.

## DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

Néant

## FINANCES

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LES COMMUNES D'ALBI, ARTHES, LESCURE D'ALBIGEOIS ET SAINT-JUERY POUR UNE ÉTUDE EN VUE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

N° 09/19

*Monsieur le Maire expose :*

*La Loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence eau potable vers les EPCI au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

*A l'échelle de communauté d'agglomération de l'albigeois, seules les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry exercent la compétence eau potable en régie et souhaitent dans le prolongement des engagements antérieurs tels que la co-maîtrise d'ouvrage pour la construction de la station de production d'eau potable, faire perdurer ce mode de gestion pour leurs administrés.*

*Afin de préparer au mieux ce transfert, il apparaît nécessaire de disposer d'une étude préalable permettant d'établir un état des lieux exhaustif des situations de chaque service, sur les volets administratif, technique, organisationnel et financier.*

*Au regard de ces éléments, le bureau d'études devra formuler une proposition de mise en œuvre du transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec les enjeux associés.*

*L'étude se terminera par la définition des opérations administratives obligatoires pour procéder au transfert et accompagner les collectivités concernées.*

*Monsieur le Maire propose la constitution d'un groupement de commande entre les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry pour lancer une étude « État des lieux ».*

*La commune d'Albi serait coordonnateur du groupement de commande, et la répartition financière des prestations d'études juridiques et d'assistance à maîtrise d'ouvrage serait la même que celle concernant la construction de la station d'eau potable mutualisée et des réseaux d'interconnexion à savoir :*

*Albi : 76,02 % ; Arthès : 5,51 % ; Lescure d'Albigeois : 8,45 % ; et Saint-Juéry : 10,02 %.*

*Je vous propose d'approuver les termes de la convention constitutive d'un groupement de commande telle qu'annexée à la présente délibération, et d'autoriser le maire à la signer.*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code de la commande publique,*

*Vu le projet de convention constitutive du groupement de commande,*

**ENTENDU** le présent exposé,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

### **APPROUVE**

*la constitution d'un groupement de commande entre les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry pour réaliser une étude préalable au transfert réglementaire de la compétence eau potable à la communauté d'agglomération de l'albigeois.*

### **AUTORISE**

*Le maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commande entre les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry telle qu'annexée à la présente délibération et à signer le marché avec le prestataire qui sera retenu.*

*Adopté à l'unanimité*

*Délibéré les jour, mois et an susdits.*

### **CREANCES ETEINTES – BUDGET COMMUNAL**

**N° 10/19**

**Monsieur le Maire expose :**

*Par courrier en date du 1<sup>er</sup> avril 2019, Monsieur le Receveur Municipal de la Trésorerie d'Albi Ville et Périphérie demande l'admission en non-valeur de créances éteintes pour rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suivantes :*

- Titre à annuler n° 356 du 18/09/2018 : 62.20 €*
- Titre à annuler n° 486 du 06/12/2018 : 37.80 €*
- Titre à annuler n° 561 du 31/12/2018 : 50.40 €*

**TOTAL : 150.40 €**

*Les écritures comptables d'annulation seront portées au compte 6542 (créances éteintes) du budget principal de la Commune.*

**Monsieur le Maire demande** aux membres de l'Assemblée Délibérante de bien vouloir se prononcer sur cette question.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Vu le courrier et le tableau de créances éteintes transmis par Monsieur le Receveur Municipal de la Trésorerie d'Albi Ville et Périphérie en date du 1<sup>er</sup> avril 2019,*

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**PREND ACTE** de la demande de la Trésorerie d'Albi Ville et Périphérie,

**DECIDE** d'admettre en non-valeur les créances éteintes telles que détaillées par Monsieur le Maire pour un montant total TTC de 150.40 €

**HABILITE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**DECIDE** de porter ces créances éteintes au compte 6542 (créances éteintes) du budget communal

**DIT** que les crédits nécessaires au mandatement de ces créances éteintes seront inscrits au budget communal 2019

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

*Délibéré les jour, mois et an susdits*

### **CREANCES ETEINTES (2017) – BUDGET DE L'EAU**

**N° 11/19**

**Monsieur le Maire expose :**

*Par courrier en date du 1<sup>er</sup> avril 2019, Monsieur le Receveur Municipal de la Trésorerie d'Albi Ville et Périphérie demande l'admission en non-valeur de créances éteintes pour rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suivantes :*

- Titre à annuler n° 301-581 du 10/04/2018 : 50.00 €
- Titre à annuler n° 302-600 du 12/11/2018 : 96.20 €
- Titre à annuler n° 302-601 du 12/11/2018 : 170.40 €

**TOTAL TTC 316.60 €**

*Les écritures comptables d'annulation seront portées au compte 6542 (créances éteintes) du budget annexe de l'eau.*

**Monsieur le Maire demande** aux membres de l'Assemblée Délibérante de bien vouloir se prononcer sur cette question.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Vu le courrier et le tableau de créances éteintes transmis par Monsieur le Receveur Municipal de la Trésorerie d'Albi Ville et Périphérie en date du 1<sup>er</sup> avril 2019,*

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**PREND ACTE** de la demande de la Trésorerie d'Albi Ville et Périphérie,

**DECIDE** d'admettre en non-valeur les créances éteintes telles que détaillées par Monsieur le Maire pour un montant total TTC de 316.60 €.

**HABILITE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**DECIDE** de porter ces créances éteintes au compte 6542 (créances éteintes) du budget annexe de l'eau.

**DIT** que les crédits nécessaires au mandatement de ces créances éteintes seront inscrits au budget annexe de l'eau 2019.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

*Délibéré les jour, mois et an susdits*

**COMPTES DE GESTION 2018 : BUDGET COMMUNAL ET BUDGET ANNEXE  
DU SERVICE DES EAUX**

Madame ROQUEFEUIL présente les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier.

N° 12/19

*LE CONSEIL MUNICIPAL,*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-31,*

*CONSIDERANT que les résultats des Comptes de Gestion dressés par Monsieur le Trésorier sont identiques à ceux constatés dans les Comptes Administratifs 2018,*

*APRES AVOIR DELIBERE,*

*APPROUVE à l'unanimité les Comptes de Gestion de l'exercice 2018 du budget de la Commune et du budget annexe du service des eaux.*

*Adopté à l'unanimité.*

*Délibéré les jour, mois et an susdits.*

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – COMMUNE ET EAU**

**DELIBERATION**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Nombre de membres en exercice : 19  
 Nombre de membres présents : 13  
 Nombre de suffrages exprimés : 18  
 VOTES : Contre : 05 / Pour : 13  
 Date de convocation : 05/04/19

*Session du 10 Avril 2019 20 heures 30'*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame ROQUEFELLU Thérèse délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Pierre DOAT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL																								
Résultat reporté		300	000	00		694	917	88																
Opérations de l'exercice	1	551	523	06	1	619	186	76	339	430	07	398	214	91	1	890	953	13	2	017	401	67		
<b>TOTAUX</b>	<b>1</b>	<b>551</b>	<b>523</b>	<b>06</b>	<b>1</b>	<b>919</b>	<b>186</b>	<b>76</b>	<b>339</b>	<b>430</b>	<b>07</b>	<b>793</b>	<b>132</b>	<b>79</b>	<b>1</b>	<b>890</b>	<b>953</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>712</b>	<b>319</b>	<b>55</b>		
Résultats de clôture						367	663	70				453	702	72							821	366	42	
Restes à réaliser												515	000	00		515	000	00						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1</b>	<b>551</b>	<b>523</b>	<b>06</b>	<b>1</b>	<b>919</b>	<b>186</b>	<b>76</b>	<b>854</b>	<b>430</b>	<b>07</b>	<b>793</b>	<b>132</b>	<b>79</b>	<b>2</b>	<b>405</b>	<b>953</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>712</b>	<b>319</b>	<b>55</b>		
RESULTATS DEFINITIFS						367	663	70				61	237	28							306	366	42	

COMPTE ANNEXE POUR EAU																																
Résultat reporté						42	677	49		12	863	28				12	863	28		42	677	49										
Opérations de l'exercice						221	344	93		290	608	42				254	197	31		781	160	34	475	542	24	1	071	768	76			
<b>TOTAUX</b>						<b>221</b>	<b>344</b>	<b>93</b>		<b>333</b>	<b>285</b>	<b>91</b>				<b>267</b>	<b>060</b>	<b>59</b>		<b>781</b>	<b>160</b>	<b>34</b>	<b>488</b>	<b>405</b>	<b>52</b>	<b>1</b>	<b>114</b>	<b>446</b>	<b>25</b>			
Résultats de clôture										111	940	98								514	099	75										
Restes à réaliser																1	060	702	09		662	600	26	1	060	702	09		662	600	26	
<b>TOTAUX CUMULES</b>						<b>221</b>	<b>344</b>	<b>93</b>		<b>333</b>	<b>285</b>	<b>91</b>	<b>1</b>	<b>327</b>	<b>762</b>	<b>68</b>	<b>1</b>	<b>443</b>	<b>760</b>	<b>60</b>	<b>1</b>	<b>549</b>	<b>107</b>	<b>61</b>	<b>1</b>	<b>777</b>	<b>046</b>	<b>51</b>				
RESULTATS DEFINITIFS										111	940	98				115	997	92												227	938	90

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Ont signé au registre des délibérations :

  
 Cachet  
 Pour expédition conforme  
 Le Maire

RECUEIL  
15 AVR. 2019  
PREFECTURE DU TARN

### BUDGET COMMUNAL 2019 – AFFECTATION DES RESULTATS 2018

N° 14/19

Monsieur le Maire rappelle que l'affectation des résultats est l'opération qui consiste à affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, lequel doit nécessairement couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, c'est à dire le déficit de clôture d'investissement de l'exercice antérieur cumulé au solde des restes à réaliser.

Il rappelle les résultats de clôture de l'exercice 2018 :

#### Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice : + 67 663.70 €  
 Excédent antérieur reporté : + 300 000.00 €  
**Résultat de clôture (à affecter) : + 367 663.70 €**

**Section d'investissement**

Résultat de l'exercice	:	+ 58 784.84 €
Antérieur reporté	:	+ 394 917.88 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>:</b>	<b>+ 453 702.72 €</b>
Restes à réaliser en dépenses	:	515 000.00 €
Restes à réaliser en recettes	:	/
Résultat définitif	:	- 61 297.28 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** les résultats du compte administratif 2018

**Sur la proposition de Mr le Maire,**

**APRES DELIBERE,**

**DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

**Résultat d'investissement**

L'excédent d'investissement de **453 702.72 €** sera repris intégralement à la ligne 001 « Excédent d'investissement reporté » au BP 2019

**Résultat de fonctionnement**

L'excédent de fonctionnement de **367 663.70 €** sera :

- affecté à hauteur de 67 663.70 € au crédit du compte 1068 du Budget Primitif 2019
- repris pour le solde de 300 000 € au crédit de la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté »

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

Délibéré les jour, mois et an susdits.

**BUDGET SERVICE DE L'EAU - AFFECTATION DES RESULTATS 2018**

N° 15/19

**Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2018 :**

**Section d'exploitation**

Résultat de l'exercice	:	69 263.49 €
Antérieur reporté	:	42 677.49 €

**Résultat de clôture:** **111 940.98 €**

**Section d'investissement**

Résultat de l'exercice	:	526 963.03 €
Antérieur reporté	:	-12 863.28 €
<b>Résultat de clôture:</b>		<b>514 099.75 €</b>

Restes à réaliser en dépenses	:	1 060 702.09 €
Restes à réalise en recettes	:	662 600.26 €
<b>Résultat définitif:</b>		<b>115 997.92 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur la proposition de Monsieur le Maire,**

**VU** les résultats de l'exercice 2018,

**DECIDE** d'affecter les résultats 2018 de la façon suivante :

**Résultat d'investissement**

L'excédent de clôture sera repris pour son montant total de **514 099.75 €** au débit de la ligne 001 «Excédentt antérieur reporté » de la section d'investissement au BP 2019.

**Résultat d'exploitation**

L'excédent d'exploitation de **111 940.98 €** sera affecté au compte 002 « résultat d'exploitation »

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

*Délibéré les jour, mois et an susdits.*

**SUBVENTION 2019 COOPERATIVE SCOLAIRE (ECOLE MATERNELLE et GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur AVISOU rappelle à l'assemblée que le budget communal est établi pour l'année civile alors que le budget des écoles est rattaché à l'année scolaire, d'où la nécessité d'un reliquat pour la rentrée scolaire, sachant que l'essentiel des dépenses est en fin d'année.

Les subventions aux coopératives scolaires sont attribuées en fonction des sorties et du reliquat.

Vu les sorties programmées d'avril à juin, et notamment les classes du Groupe scolaire qui vont faire des sorties aux coûts variables, il est nécessaire d'attribuer des subventions aux deux coopératives scolaire.

**N° 16/19**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR LA PROPOSITION** de Monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE** d'attribuer à la coopérative scolaire du groupe Scolaire pour l'année 2019 :

**Coopérative Ecole Maternelle : 76 élèves au 01/01/2019**

Forfait	35.35 €/élève	2 686.60 €
---------	---------------	------------

**Coopérative Groupe Scolaire : 136 élèves au 01/01/2019**

Forfait	35.35 €/élève	4 807.60 €
---------	---------------	------------

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019

**ADOPTE** à l'unanimité,

*Délibéré les jours, mois et an susdits.*

**CONTRIBUTIONS DIRECTES 2019**

Monsieur DOAT expose à l'assemblée les nouvelles bases. Vu le contexte actuel social, il est logique de ne pas augmenter les taux cette année.

**N° 17/19**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code général des impôts,*

*Compte tenu des bases fiscales estimées et non définitives*

*Vu la commission des finances du 8 Avril 2019,*

**Sur la proposition de Mr le Maire,**

**APRES DELIBERE,**

**DECIDE de ne pas changer les taux d'imposition pour l'année 2019 relatifs aux trois taxes directes locales**

*RAPPELLE les taux d'imposition 2019 comme suit*

- Taxe d'habitation	: 8.89 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties	: 20.80%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	: 79.45%

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré les jour, mois et an susdits.*

### **BUDGET PRIMITIF 2019 – SERVICE DES EAUX**

N° 18/19

**Le Budget primitif du service des eaux, proposé par Monsieur le Maire s'établit comme suit :**

#### **Section d'exploitation**

Dépenses	430 869.00 €
Recettes	430 869.00 €

#### **Section d'investissement**

Dépenses	1 293 470.00 €
Recettes	1 293 470.00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES AVOIR DELIBERE**

**ADOPTÉ à l'unanimité le budget primitif 2019 du service des eaux.**

*Délibéré les jour, mois et an susdits.*

### **BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET COMMUNAL**

N° 19/19

**Le Budget primitif de la Commune, proposé par Monsieur le Maire s'établit comme suit :**

#### **Section Fonctionnement**

Dépenses	1 900 890.00 €
Recettes	1 900 890.00 €

#### **Section d'investissement**

Dépenses	1 048 149.00 €
Recettes	1 048 149.00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES AVOIR DELIBERE**

**ADOPTÉ à l'unanimité le budget primitif 2019 de la Commune**

*Délibéré les jour, mois et an susdits.*

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur COUDERC informe l'assemblée de l'exposition de bonsaï qui aura lieu les 10, 11 et 12 Mai au parc des expositions à ALBI. Trente élèves du Groupe Scolaire y seront accueillis pour y découvrir trois thèmes (biodiversité, hôtel à insectes, cours de Casimir FERRER).

Madame CHIFFRE signale un véhicule en stationnement depuis quelque temps Avenue A. Billoux.

L'ordre du jour étant épuisé,  
*la séance est levée à 22 h 15'*

**Le Maire,**

Pierre DOAT

Serge ALBINET

Guy BORIES

Jean-Marie COUDERC

Najat DELPEYRAT

Aline HERAIL

Albert LORENZI

Jean-Noël MILAN

Thérèse ROQUEFEUIL

Karine VERVAEKE

Jean-Louis AVISOU

Marie-Françoise CHIFFRE

Yves CRAYSSAC

Gérard FABRE

Maryline JOSEPH

Corinne MARTY

Dominique RAULT

Claude TERRAL